



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE
de voirie portant interdiction temporaire
de stationnement

A2025-076

Le Maire de la commune de VICQ SUR MER,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 411-5, R 411- 8, R411-18 et R 411-25 à R411-28 ;
Vu la demande effectuée par la société Bouygues Energies et Services, représenté par Emmanuel ROHEE, 8 route des Sottevast, ZA d'Armanville, 50700 VALOGNES, pour réaliser des travaux de terrassement, du 15 au 31 octobre 2025 inclus, au 16 bis rue de la Mairie à Vicq-sur-Mer ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1

La société Bouygues Energies et Services, représenté par Emmanuel ROHEE est autorisée à effectuer des travaux de terrassement au 16 bis rue de la Mairie, du 15 au 31 octobre 2025 inclus.
Le stationnement sera interdit du 16 au 18 rue de la Mairie, **du mercredi 15 octobre au 31 octobre 2025 inclus, de 7h00 à 20h00.**

ARTICLE 2

La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société Bouygues Energies et Services.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

ARTICLE 4 : Le responsable Emmanuel ROHEE de la société Bouygues Energies et Services et la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 07/10/2025.

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

